

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

N° VILLE\_2024DL067

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### **OBJET : PROJET D'ETABLISSEMENT ECOLE DE MUSIQUE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEQUENG), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Claude COLIN

**VU** la délibération N° VILLE\_2023DL060 du 25 mai 2023 relative à l'adoption de la mise à jour du règlement intérieur de l'école municipale de musique

**VU** la délibération N° VILLE\_2024DL010 du 25 janvier 2024 relative à la convention intercommunale pour la mutualisation des ressources des enseignements artistiques 2023-2026

Forte d'une histoire de plus de 40 ans, l'école municipale de musique de Corbas propose des cours de musique diversifiés, tant pour les adultes que les enfants qui chaque année diffusent plus de 70 concerts et représentations,

L'enseignement artistique repose sur l'apprentissage de plus de vingt disciplines vocales, instrumentales, de diverses cultures et esthétiques dispensées par 24 enseignants. Elle accueille durant l'année scolaire 2023/2024, près de 400 élèves.

Grâce à l'engagement d'un grand nombre d'agents (enseignants et personnels administratifs), l'école de musique constitue un service culturel majeur de la ville, puisqu'elle permet l'accès à la culture musicale à un grand panel d'élèves.

De par l'enseignement dispensé, l'école de musique s'impose comme lieu de ressources et de transmission du savoir musical et culturel.

A ce titre, elle doit se doter d'un projet d'établissement qui encadre ses activités et ses ambitions. Tout en étant un préalable pour toute école de musique afin de faire reconnaître son travail et de solliciter des financements, ce projet d'établissement fixe des orientations prioritaires et des évolutions possibles pour les années futures.

Le projet d'établissement présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels de l'école ainsi que le plan pluriannuel permettant leur réalisation. Ce document fixe également les objectifs généraux pour l'équipe enseignante.

Ce projet repose sur des mécanismes d'apprentissage individuels et collectifs complémentaires dispensés par les enseignants. Les processus d'acquisition nécessitent une organisation éducative en « face à face pédagogique » et sur des périodes d'apprentissages appelées « cycles ».

Par ailleurs le projet s'inscrit dans le cadre de la convention relative aux enseignements artistiques qui initie une démarche commune de développement de sa formation et de son offre musicale, pour un rayonnement dans l'ensemble des communes des Portes du Sud.

L'enseignement artistique dispensé par l'école municipale de Corbas repose sur deux orientations : la formation musicale pour 400 élèves et un travail d'éducation musicale destiné aux élèves d'écoles primaires de la commune.

L'école municipale de musique de Corbas développe un partenariat les classes des groupes scolaires Marie Curie, Jean Jaurès et Jacques Prévert en lien avec les projets d'école.

Parmi les nouveaux projets, l'école se propose de développer l'offre d'intervention musicale au sein des classes maternelles de la commune.

Le fonctionnement de l'école de musique bénéficiera des préconisations d'une instance nouvelle : le conseil pédagogique. Outil de concertation, il rassemblera le directeur, les représentants de l'école de musique, des élus, des responsables pédagogiques des établissements scolaires de l'éducation nationale, ainsi que des associations partenaires concernées par l'éducation musicale.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 7 octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** que les missions de l'école municipale de musique et son mode d'organisation nécessitent l'adoption d'un projet d'établissement,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

- **ADOPTE** le projet d'établissement ci-annexé,

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20241017-VILLE\_2024DL067-DE